

Météo approximative, les dessous d'un système

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

11 septembre 2015

Promulguée le 17 août 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte devrait à l'horizon 2 050 bouleverser nos modes de vie, mais bien avant, c'est-à-dire d'ici une quinzaine d'années, modifier

substantiellement le modèle économique de la production d'énergie. La décision de la France de légiférer dans ce domaine n'est ni fortuite ni originale. En réalité, le monde entier est conduit à suivre le mouvement. Y compris d'ailleurs les États-Unis, si rétifs cependant aux discours sur les conséquences nuisibles des gaz à effet de serre. En tout cas, l'Europe est déjà sur les rangs. La communauté européenne travaille en ce moment à mettre en place un " paquet union énergie " et à définir une politique clairvoyante en matière de changement climatique. Les principaux états membres - et donc la France avec — mais aussi l'Allemagne et le Royaume-Uni et à un niveau moindre l'Espagne, s'apprêtent à investir des milliards d'euros dans ce domaine. Objectif : la réduction des gaz à effet de serre dans un contexte où pourtant, les besoins en énergie dans le monde se font de plus en plus croissants. Ambitieuse, la loi française a globalement fixé des objectifs. Les émissions de gaz à effet de serre, devront être réduites de 40 % à l'horizon 2030, et divisées par quatre d'ici 2 050. La consommation énergétique finale sera divisée par deux en 2 050 par rapport à 2012 et la part des énergies renouvelables actuellement environ de 14 % sera portée à 32 % en 2030. Toutefois, concrètement, la loi se fait encore plus précise. Elle acte toute une série de décisions contraignantes dans des domaines variés, qui vont bousculer plusieurs secteurs économiques. Ainsi dans le domaine de la construction, il est prévu une rénovation thermique des bâtiments, histoire de consommer moins d'énergie. La loi a pris aussi des dispositions pour favoriser le développement des véhicules propres. Notamment les voitures électriques. 7 millions de bornes de recharges électriques devront être installées sur le territoire. L'État donnera l'exemple en remplaçant sa flotte. Mais la mesure qui devrait le plus intéresser la Guadeloupe, c'est la multiplication par deux de la part de production d'énergie renouvelable. Pour satisfaire à cette demande, l'État prévoit de soutenir les initiatives locales à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Les collectivités locales et les entreprises aussi pourront bénéficier d'un prêt, transition énergétique et croissance verte auprès de la Caisse des dépôts et consignation. Plus cocasse pour ce qui concerne nos habitudes, à partir de 2020, il n'y aura plus de gobelets, plus d'assiettes et couverts en plastique jetables de cuisine. C'est donc une véritable révolution qui s'annonce tant sur le plan économique que sur le plan des mentalités. Au niveau de la Guadeloupe, les premiers qui doivent être concernés par tous ces changements sont nos élus. Car elles

devraient impacter les politiques publiques impulsées. D'autant que les financements existent. À ce titre, la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre fait figure de pionnière. Elle vient de créer une société d'économie mixte baptisée SEM énergie Nord Basse-Terre. Une structure qui devrait produire de l'électricité grâce à la fibre de canne tout en traitant les ordures ménagères de la communauté d'agglomération. Par ailleurs, des Guadeloupéens ont créé la première machine Solaire Micro-Onde baptisée SMO. Elle est le premier dispositif thermo solaire parfaitement adapté au milieu humide tropical. C'est-à-dire efficace même lorsque le soleil se fait capricieux. Elle traite aussi les ordures ménagères et produit de l'électricité. Ce sont des exemples qui doivent servir de modèles. Le logiciel du développement est en train de changer. Il est plutôt favorable à notre pays dépourvu de matières premières fossiles ou non. C'est une chance sans précédent.